



La CNCDH lance une vaste démarche de consultation pour définir les priorités de son nouveau mandat de Rapporteur national sur la traite et l'exploitation des êtres humains

Le Plan d'action national contre la traite des êtres humains, adopté en conseil des ministres le 14 mai dernier, vise à mettre en œuvre la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011. Ce Plan a fait l'objet d'une annonce par le Président de la République.

La mesure 23 de ce Plan confie à la CNCDH le mandat de rapporteur national indépendant chargé de :

1. déterminer les tendances en matière de traite des êtres humains ;
2. évaluer les résultats des actions engagées pour lutter contre ce phénomène, y compris la collecte de statistiques en étroite
3. collaboration avec les organisations pertinentes de la société civile qui sont actives dans ce domaine ;
4. établir des rapports.

Pour mener à bien ses nouvelles missions, la CNCDH a lancé une vaste consultation de la société civile (ONG, syndicats, personnalités qualifiées) impliquée dans la lutte contre la traite ou l'aide aux victimes de la traite et de l'exploitation. Cette consultation a été élargie aux institutionnels travaillant sur ce sujet. Elle a pour objectif de définir les priorités pour ce mandat et de bâtir les fondements de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques au travers d'une collaboration efficace avec les différents acteurs de la lutte contre la traite.

L'indépendance de la CNCDH, sa composition pluraliste et l'expertise de ses membres, mais aussi son rôle de conseil et d'interpellation auprès des pouvoirs publics, ainsi que ses missions auprès des organisations internationales, font de la CNCDH un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de la société civile en matière de lutte contre la traite et d'exploitation des êtres humains. Par son approche universaliste et intégrée des droits de l'homme, la CNCDH entend développer une connaissance approfondie de la traite et de l'exploitation sous toutes leurs formes : exploitation sexuelle, traite des mineurs, servitude



La CNCDH lance une vaste démarche de consultation pour définir les priorités de son nouveau mandat de Rapporteur national sur la traite et l'exploitation des êtres humains

domestique, exploitation de la mendicité et de la délinquance, exploitation à des fins économiques... Cette connaissance lui permettra de mettre en place des outils d'évaluation des actions menées pour lutter contre ces phénomènes.

lire l'article sur :

<http://www.cncdh.fr/fr/content/rapporteur-national-sur-la-traite-et-l'exploitation-des-etres-humains>